



Montreuil, le 4 mai 2020

# AU FIL DU TECH....

## BILATERALE CGT/DSEM DU 27 AVRIL 2020

Cette audience à la demande de la CGT est la première depuis début mars, et la première avec Cécile Revillard, nouvelle directrice de la DSEM.

Nous avons insisté sur le fait que le dialogue social devait être repris car jusqu'à présent et depuis le début du confinement, les seuls contacts avec la direction se sont tenus en CHSCT dont ce n'est pas le rôle. Plus que jamais, nous avons besoin d'un dialogue social étoffé. Nous ne perdons pas de vue, qu'au-delà de la période qui nécessite la plus grande vigilance, nous sommes toujours en cours de réorganisation même si celle-ci est gelée de fait, pour le moment.

### VEHICULES CONNECTES EN ATM

Lors d'un CHSCT du NOD, les mandatés CGT avaient obtenu l'arrêt de l'expérimentation sur les véhicules connectés pendant la période de la crise sanitaire.

Les services concernés nous ont fait remonter que l'encadrement avait encore accès à des données d'utilisation des véhicules.

La direction nous a affirmé que l'abonnement à la plateforme qui permet l'accès aux données de conduite a été arrêté. Depuis cette audience, nous en avons eu la confirmation. L'expérimentation reprendra lorsque les formations auront eu lieu. Un rapprochement avec véhiposte sera fait pour voir quelles données seront accessibles. Elle affirme que la volonté de ce système n'est que pour la sécurité et l'écoconduite.

La CGT a rappelé ses positions :

- L'amélioration de l'écoconduite en passe par la formation.
- Aucune surveillance, quelque soit son nom, ne sera acceptée. Si nous avons le moindre doute sur l'utilisation de ce boîtier pour fliquer les techniciens, nous prendrons toutes nos responsabilités en proposant aux techniciens des actions collectives

### SANCTION POUR LE SECRETAIRE DU CHSCT NOD

Le mandaté CGT au CHSCT NOD, secrétaire du CHSCT, a été sanctionné d'un blâme. Aucun reproche professionnel. La CGT estime que c'est le militant CGT qui a été sanctionné.

La sérénité doit revenir sur certaines ATM. Cela ne pourra pas se faire à coup de sanctions.

La CGT exige la levée de toutes les sanctions.



## HORAIRES ET ORGANISATION DU TRAVAIL EN SCT

Cette question a déjà été portée en CHSCT car elle est du domaine de la santé au travail. Nous la répétons en audience syndicale car il s'agit aussi d'une question d'organisation. La situation actuelle donne une vision sur les amplitudes horaires sur une semaine avec, des changements d'horaires et/d'activité qui génèrent du stress et de la fatigue pour les agents. La CGT demande un retour au moins progressif aux régimes de travail d'avant le confinement.

La directrice de la DSEM répond qu'essentiellement avec les agents en garde d'enfants, le retour aux cycles initiaux n'est pas possible, peut-être avec le déconfinement ? Selon la direction, on pourrait imaginer revenir à des horaires normaux si on trouvait assez de renforts comme des agents ATM en télétravail. Elle s'engage cependant à communiquer des plannings sur 2 semaines, sur la base de 1 samedi sur 4 travaillé.

La CGT répond que La Poste sait utiliser des agents intérimaires en cas de besoin, pourquoi ne pas les re-embaucher lors que ces personnes ont été remerciées du jour au lendemain. De plus, nous avons fait remarquer que la DSEM n'est pas dans les clous car tout changement de régime de travail doit faire l'objet d'un vote au Comité technique. Pas de réponse et pas de retour rapide des intérimaires.

Sur les conditions de travail à domicile nous avons demandé la généralisation des réunions d'équipe.

La directrice a émis le souhait d'échanger sur les mesures de déconfinement. Elle propose une consultation des techniciens afin de savoir si certains souhaitent revenir de manière progressive en présentiel, par exemple un ou quelques jours par semaine. La CGT recommande la plus grande prudence au vu de la situation sanitaire qui demande encore de la vigilance.

## CA COINCE SUR LE RESEAU

La CGT a interpellé la Direction sur les difficultés rencontrées sur les réseaux personnels qui se posent dans la période. De nombreux techniciens arrivent au bout de leurs data sur les téléphones.

La direction va mettre à disposition des clés 4G pour les techniciens n'ayant pas de téléphone professionnels. Pour les autres, des data seront rajoutés lorsque la limite sera atteinte.

Si des difficultés persistent, faites le nous remonter. Il ne doit y avoir aucun frais supplémentaire pour les agents de la DSEM.



## CONGES (Suite)

Ainsi que nous l'indiquions dans notre dernier tract, le siège a diffusé une note décrivant les orientations afin de faire poser de 5 à 10 jours de CA 2020 du 20 avril au 31 mai. A la DSEM, comme partout à La Poste, il n'existe aucun accord d'entreprise qui oblige les agents à poser des CA. La directrice prétend que les techniciens ont besoin de repos, mais en réalité la volonté est de réduire le nombre de congés à prendre. Pire, les agents considérés « indispensables au service » ne seraient pas concernés par cette mesure, instaurant de fait 2 catégories de techniciens.

Petite avancée, la date limite de cette mesure est repoussée du 31 mai au 15 juin.

Pour la CGT, les congés nous appartiennent et pouvoir poser ses congés à sa convenance est un droit. Ne cédon pas aux pressions, on ne peut nous obliger à poser des congés !